

Mémoire au sujet du projet de centrale à cycle combiné du Suroît à Beauharnois

présenté au
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

par
Beauharnois une place dans l'avenir
le 8 octobre 2002



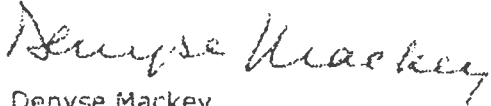
660, rue Ellice, bureau 100
Beauharnois, Qc J6N 1Y1


Téléphone 450-225-5968
Télécopie 450-429-6663
Courriel bupa@rocler.qc.ca

Madame la présidente,
Membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement,

Il nous fait plaisir de vous soumettre notre mémoire sur le projet de centrale à cycle combiné du Suroît qui revêt une grande importance pour notre municipalité.

Pour le conseil d'administration


Denyse Mackey


Donald Millaire

Beauharnois une place dans l'avenir est une corporation sans but lucratif constituée en vertu des lois du Québec et formée en 1995 à la suite d'un processus de consultation populaire dans le secteur Beauharnois de ce qu'on appelait alors le Grand Beauharnois. La portée de nos projets, de nos réalisations et de nos représentations a donc toujours dépassé les limites du secteur Beauharnois. Notre corporation a pour buts, entre autres, de :

- Promouvoir et favoriser le développement intégré de Beauharnois, y compris son développement social, économique et culturel.
- Regrouper et mobiliser les personnes de notre communauté intéressées au développement et à la qualité de vie de Beauharnois.
- Contribuer à la revitalisation du milieu et s'attaquer aux facteurs déterminants de la défavorisation locale.
- Représenter les préoccupations de la communauté en matière de développement et de qualité de vie auprès de toute autorité compétente ou dans tout forum pertinent.

Beauharnois a joué longtemps du titre de capitale de la pollution atmosphérique en Amérique du Nord. De plus, des terrains du parc industriel lourd sont contaminés; on y trouve même une colline de déchets polluants. L'eau claire de la rivière St-Louis est devenue brunâtre et contaminée. On ne peut plus se baigner dans le Lac St-Louis; la pêche commerciale y a disparu et on nous met en garde de ne pas en consommer le poisson régulièrement.

Il n'est donc pas surprenant que le projet du Suroît suscite craintes et appréhensions chez nous.

C'est un projet qui nous promet une détérioration de notre qualité de vie :

- ☹ une augmentation de la pollution atmosphérique,
- ☹ une pollution par le bruit,
- ☹ des risques de catastrophes accrus,
- ☹ des effets difficiles à prévoir sur notre eau potable.

☹ **Augmentation de la pollution atmosphérique**

On s'est inquiété beaucoup devant vous de l'augmentation des gaz à effet de serre mais l'effet premier, l'effet le plus considérable se fera sentir dans notre cour, avec tous les effets nocifs pour notre santé que cela suppose. Bien qu'Hydro Québec prétende qu'il n'y a pas assez de vents pour justifier des éoliennes, les vents dominants quand ils souffleront pousseront la pollution vers les secteurs les plus peuplés de la ville, soit ceux de l'ancien Beauharnois et de Maple Grove. Qu'Hydro Québec puisse bénéficier de crédits environnementaux sous l'accord de Kyoto pour ses centrales hydro-électriques peu polluantes ***pour justifier de nous polluer*** est aberrant.

Nous avons sur le territoire même de Beauharnois et dans la région parmi les meilleures terres agricoles du Québec, utilisées par des producteurs laitiers, des producteurs maraîchers et pour des grandes cultures. Comment sera affecté notre secteur agricole? les sols, les récoltes?

☹ **Pollution par le bruit**

Il y a relativement peu de bruit le long des bandes du canal de Beauharnois, aux abords de la centrale et dans le parc industriel. Il serait regrettable de subir une véritable pollution par le bruit pour une centrale à la technologie chimiquement polluante et dangereuse.

Risques de catastrophes accrus

Est-il réellement prudent de construire une centrale au gaz près d'une centrale hydro-électrique, près d'une digue, près d'une zone industrielle aux autres industries elles-mêmes à risque (par exemple, le chlore)?

Que se passerait-il en cas de catastrophe? Quelles mesures seront mises en place pour la population? Qui en supporterait les coûts? Ça ne semble pas être Hydro Québec. Un hypothétique changement de la fiscalité municipale en temps opportun et de l'ordre de grandeur requis nous paraît hypothétique.

Effets difficiles à prévoir sur notre eau potable

La prise d'eau pour les secteurs Beauharnois et Maple Grove est dans le canal de Beauharnois près de la centrale projetée. Le réchauffement possible de l'eau du canal peut entraîner des effets sur notre eau : bactéries, goût altéré, etc. et donc des coûts additionnels de traitement.

Effets sur le Boisé Robert

Enfin, dans l'examen que vous ferez des impacts de la centrale à cycle combiné, nous aimerions attirer votre attention sur le Boisé Robert, un projet où nous avons déjà mis des ressources considérables avec des partenaires locaux. Il est très proche du site projeté de la centrale.

En 1997, nous avons soumis au BAPE sur le prolongement de l'autoroute 30 un mémoire relatif à ce boisé favorable au projet. Le BAPE avait alors recommandé au promoteur de prévoir des mesures d'atténuation des impacts du projet autoroutier.

Nous avons continué à travailler au boisé en partenariat avec le propriétaire du site, PPG. Toutes les raisons qui ont motivé notre intervention en 1997, rareté des boisés dans la région, beauté du site, richesse de sa flore et de sa faune, militent encore pour sa protection. De plus, le site est maintenant accessible au public et sert à des visites éducatives.

Retombées du projet de centrale pour la Ville de Beauharnois

Selon l'étude d'impact, la région (et non la Ville) peut s'attendre à des retombées économiques de:

- \$33,9 million soit **moins de 20%** des activités 'régionales' générées pendant la construction;
- 53 emplois 'régionaux' permanents directs et indirects soit **moins de 12%** des emplois pendant la période d'exploitation
- avec un impact économique annuel de \$66 000 par emploi soit **quatre fois moins** que l'impact économique annuel de \$261 000 par emploi pour le Québec;
- un fonds d'investissement 'régional' de \$4 million soit **moins de 1%** du coût du projet.

Les retombées environnementales négatives, elles, ne sont pas chiffrées mais à Beauharnois dépassent largement les proportions ci-haut.

Conclusion

Les coûts réels du projet sont sous-estimés. N'y figurent en gros que des coûts de construction. Les coûts sociaux et les coûts reliés à la pollution et aux risques accrus n'y sont pas comptabilisés. S'ensuivra pour notre communauté une détérioration de notre qualité de vie et de plus une augmentation considérable de nos risques et responsabilités et donc de nos taxes municipales.

Les retombées économiques locales seront nettement insuffisantes pour couvrir les coûts refilés à la Ville de Beauharnois et à ses citoyens. Combinée à l'exonération fiscale municipale dont jouit Hydro Québec, ces retombées ne justifient certainement pas pour Beauharnois le projet tel que présenté.

Ce projet est à repenser dans l'optique du **Pollueur Payeur**. Des mesures additionnelles de diminution de la pollution, des retombées économiques accrues pour la municipalité, l'acceptation par le promoteur des coûts reliés aux risques accrus de catastrophes et à la possible détérioration de la qualité de l'eau: toutes des avenues à explorer avant de songer à approuver ce projet.